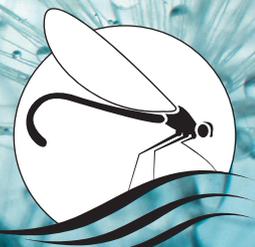


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines - Secteur Haguenau et environs



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1 Semaine des Alternatives aux Pesticides 2013 : chiffres clés

p.2 Jardinage naturel : conseils de Denis Pépin

p.3 Jardinage naturel : des herbes pas si mauvaises
Communes natures

p.4 Du côté des agriculteurs

CONTACT :

Magali MERCIER - magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38



www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2013 EN ALSACE

BILAN

4800

Bilan du 12 au 24 mars 2013

C'est le nombre de professionnels agricoles et viticoles, collectivités, particuliers et jardiniers amateurs se sont mobilisés fin mars pour participer aux diverses manifestations proposées dans toute l'Alsace.

Merci à tous pour votre soutien, votre venue et votre participation active à cette 6^{ème} édition !



PARTICULIERS

3580

Participations aux conférences, ateliers de jardinage, projection de films, et animations dominicales

Malgré le froid, plus de 3500 particuliers ont manifesté leur intérêt pour les animations proposées durant ces 12 jours dans toute l'Alsace. Les ateliers de jardinage en extérieur, à Roeschwoog et Haguenau, ont eu un franc succès.



L'ensemble des conférences proposées ont été suivies par de nombreuses personnes, indépendamment des thématiques proposées : jardinage naturel à Haguenau, abeilles à Offendorf et Schwindratzheim ou verger amateurs à Herrlisheim.

Merci aux intervenants et visiteurs qui ont fait de ces animations des moments conviviaux et enrichissants !



EDIT'EAU



Depuis quelques mois, plusieurs études font état de l'impact des pesticides sur la santé. L'Inserm, dans sa revue scientifique de juin dernier, met en évidence la relation entre l'exposition aux produits phytosanitaires et la survenue de pathologies graves. L'étude insiste aussi sur la nécessité de mieux connaître les effets cocktails*.

D'autre part, un projet de loi visant à interdire l'utilisation de pesticides par les collectivités et les particuliers d'ici 5 ans, sera étudié par le Sénat en octobre prochain.

Il semble donc important de soutenir les collectivités dans leurs changements de pratiques d'entretien et de continuer, chez soi, à œuvrer pour un jardin au naturel.

Denis HOMMEL,
Président de la Mission Eau

*Effets cocktails : interactions et réactions des molécules entre elles, dans l'environnement ou notre corps

JARDINAGE NATUREL

CONSEILS DE DENIS PÉPIN

DES HERBES PAS SI MAUVAISES

Retrouvez dans ces 2 articles des conseils d'entretien de la part de Denis Pépin, auteur de livre sur cette thématique du jardinage au naturel, ainsi que les bienfaits et usages de la prêle des champs.



CONSEILS DE DENIS PÉPIN



Les Missions Eau ont invité, durant la Semaine des alternatives aux pesticides, Denis Pépin pour deux conférences. Plus de 150 personnes ont ainsi pu bénéficier de ses conseils.

■ UN CONSTAT INQUIÉTANT

« Les particuliers sont responsables de 25 % de la pollution des eaux par les pesticides, alors qu'ils n'utilisent que 8 % des pesticides vendus ! Pour m'en passer, j'utilise des techniques de jardinage naturel. » Voici quelques-uns des « trucs » de Denis Pépin.

■ VOTRE PELOUSE VOUS PARLE

Si du trèfle se développe dans votre pelouse, cela indique qu'elle manque d'azote. Il suffit d'ajouter du compost pour voir disparaître le trèfle.

La présence de renoncule rampante (ou bouton d'or) ou de mousse indique que votre sol est tassé, trop humide et pauvre en humus. Pour la mousse, une situation ombragée ou une terre trop acide sont des facteurs aggravants. Pour alléger le sol et activer le travail d'aération des vers de terre vous pouvez amener 1 à 2 kg/m² de compost et scarifier la pelouse une à deux fois par an.

Si au contraire, les orties ont tendance à vous envahir, c'est que votre sol reçoit trop d'azote. Il faut donc éviter l'apport d'engrais pour l'appauvrir.

« Évitez la pelouse « prestige »; son entretien est contraignant, couteux et polluant (désherbant sélectif) et **préférez la version rustique, résistante au piétinement et favorable aux insectes pollinisateurs !** »

■ VIVE LA TONTE HAUTE

La tonte haute perturbe la croissance des plantes à rosettes (pissenlit, paquerette, etc.) en leur faisant ombrage. Elle gêne aussi le développement des ravageurs; l'herbe étant plus vigoureuse. La pelouse tondue haut (plus de 6 cm) est également moins sensible à la sécheresse, ses racines étant plus profondes.

■ LE PAILLAGE : UNE TECHNIQUE QUI LIBÈRE DU TEMPS

« Une heure d'épandage de paillis à base de déchets verts économise dix heures de travail de désherbage et d'arrosage ! Dans la nature, le paillage est la règle ! » Lorsqu'on laisse une terre nue, il se forme une croûte à la surface du sol. L'oxygène n'atteint plus les racines, l'eau ne s'infiltré plus et ruisselle.

La première étape lorsqu'on paille un massif est d'arracher les « mauvaises herbes » et de biner pour décompacter le sol.



On peut utiliser le paillis de tonte de pelouse en couche fine de 2 cm ou en couche plus épaisse mais en ayant au préalable fait sécher l'herbe pour ne pas asphyxier le sol. On peut également recycler les plantes sèches et les petites tailles d'arbustes en les broyant à la tondeuse avant épandage dans les massifs.

On évitera de pailler une plante avec les feuilles de cette même plante afin d'éviter de transmettre des maladies et ravageurs de l'espèce.

Pour en savoir plus ...

Composts et paillis, Denis Pépin. Terre vivante

Les 4 saisons du jardinage bio, magazine bimensuel. Terre vivante.

L'encyclopédie des Plantes bio-indicatrices, Gérard Ducerf. Promonature.

Et aussi les fiches conseils et les vidéos sur le jardinage naturel réalisées par les Missions Eau sur www.mission-eau-alsace.org, onglet « Jardiniers et arboriculteurs ».

TONTE DES PELOUSES

Dans une pelouse tondue à 3,5 cm de hauteur, on peut trouver jusqu'à 50 % de pissenlits.

Si on augmente la hauteur de coupe à 5 cm, il n'en restera plus que 5 %. Et si on tond à 6,5 cm de hauteur, il y aura moins de 1 % de pissenlits !



Le saviez-vous ?

...« Le paillage attire les limaces »...

FAUX

Le paillage ne les attire pas; il les rend plus visibles. En effet les limaces n'ont plus besoin de s'enterrer pour se cacher !

DES HERBES PAS SI MAUVAISES

LA PRÊLE DES CHAMPS



La prêle est une plante commune que l'on croise au détour d'une balade ou plus souvent dans le jardin où elle est considérée comme une « mauvaise herbe » quasiment impossible à éradiquer !

Comme les fougères ou les mousses, cette plante ne produit ni fleurs ni graines. Elle se reproduit par des spores qui sont portées par des tiges brunes apparaissant en mars/

Le saviez-vous ?

Sous le nom de prêle, plusieurs espèces sont réunies. Mais la seule utilisée au jardin ou à des fins alimentaires ou médicinales est la **Prêle des champs**. Les autres sont toxiques !

avril. En fanant, celles-ci laissent la place aux tiges vertes stériles que l'on récolte pour les diverses préparations.

■ OÙ LA TROUVER ?

Le peuplement de prêle est souvent très dispersé et on ne peut pas la cultiver. Seule la cueillette de plantes sauvages peut être envisagée.

Sa présence est toujours liée à la proximité d'eau qu'elle soit superficielle ou plus profonde. Ses racines peuvent aller jusqu'à plusieurs mètres de profondeur.

■ DE NOMBREUX USAGES ...

L'intérêt de la prêle est sa composition : **riche en silice mais aussi en chlorures de potassium et aluminium, vitamine C, tanins ou encore en nicotine**. Cependant ses mécanismes d'action sont très mal connus car peu d'études ont été menées.

Les autorités de santé ont reconnu **son efficacité pour le traitement des œdèmes post-traumatiques et statiques, comme diurétique** dans les infections urinaires et pour aider à la cicatrisation des plaies.

La prêle des champs posséderait également d'autres avantages : elle soulagerait les rhumatismes, présenterait une action anti-inflammatoire et serait utile en cas d'ostéoporose.

Elle peut être consommée : ses tiges fertiles (1ères tiges brunes apparaissant en mars/avril) peuvent être préparées à la vapeur comme des asperges, mets très appréciés par les Japonais.

Utilisée en décoction ou en purin, **son efficacité au jardin a été maintes fois relatée par les jardiniers amateurs**.



DÉCOCTION DE PRÊLE

Faire bouillir 500g de prêle sèche dans 5L d'eau pendant 1h. Laisser infuser 1 nuit puis pulvériser dilué à 20%.

Grâce à sa teneur en silice, la décoction renforce les tissus des plantes. Elle est souvent utilisée en prévention du développement des champignons (mildiou, oïdium, tavelure, cloque...).

Source : Mystérieuse prêle de Bernard Bertrand, Ed. de terrain

COMMUNES NATURES

150 COMMUNES DISTINGUÉES



La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont décerné en 2011 et 2012 une distinction « Commune nature ». A cette occasion, 150 communes engagées dans une démarche volontaire de réduction d'utilisation des pesticides ont été récompensées.

■ UNE DÉMARCHE ORIGINALE

La distinction « Commune nature » vise un triple objectif :

- valoriser les communes alsaciennes qui ont modifié leurs pratiques d'entretien en limitant voire stoppant l'usage des pesti-

Le saviez-vous ?

Sur le secteur de la Mission eau, 11 communes ont été récompensées :

- 1 libellule

Mommenheim, Schwindratzheim, Offendorf, Fortsfeld et Roppenheim

- 2 libellules

Herrlisheim, Neuhaeusel, Auenheim, Fort-Louis, Roeschwoog et Gamsheim

cides sur les sites communaux, - encourager les collectivités à progresser dans cette démarche (3 niveaux de distinction possible), - inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre ce dispositif.

■ L'ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE «ZÉRO PESTICIDE»

Pour les communes souhaitant s'engager, la 1^{ère} étape est la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace, démarche «Zéro Pesticide».

Pour permettre une appropriation progressive et ne pas décourager les collectivités, 3 niveaux d'avancement sont proposés :

Niveau 1 : Démarche initiée

La commune a élaboré un plan d'entretien des espaces communaux et a formé ses agents à la réduction de l'usage des pesticides. Leur usage reste possible, conformément à la réglementation en vigueur.

Niveau 2 : Démarche en progression

La commune suit un plan d'entretien et a réduit d'au moins 70% l'usage des pesticides. Elle a formé ses agents aux techniques alternatives aux pesticides. Une communi-

cation spécifique est mise en œuvre pour informer et associer la population.

Niveau 3 : Zéro Pesticide

La commune n'utilise plus de pesticide depuis plus d'1 an. La démarche de communication auprès des habitants est effectuée régulièrement.



■ COMMUNICATION

Pour signifier l'engagement des communes et valoriser le travail des agents communaux, la Région Alsace et l'Agence de l'eau ont remis des supports de communication : **panneaux d'entrée de communes avec le nombre de libellules obtenues**, autocollants pour les véhicules municipaux, affiches et dépliants informatifs que vous trouverez en mairie des communes récompensées.

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace ! 3

DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

AIRE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE

Les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sont un des moyens de lutte contre les pollutions ponctuelles par les phytosanitaires, qui peuvent se produire au sein d'une exploitation agricole. Elles permettent de sécuriser les manipulations liées aux produits phytosanitaires et d'éviter une contamination de la ressource en eau.



QU'EST CE QU'UN EFFLUENT PHYTO SANITAIRE ?

Ce sont les restes de préparation, les fonds de cuves ainsi que les eaux de lavage du matériel de pulvérisation.

Le saviez-vous ?

POLLUTIONS PONCTUELLES OU DIFFUSES ?

Une pollution ponctuelle résulte en général d'un **accident de manipulation** qui entraîne un **rejet direct de produit dans les eaux**.

Au contraire, une pollution diffuse provient de la **présence de produits après les traitements, dans le sol ou l'air**. Ils parviennent aux milieux aquatiques de **façon indirecte, par ruissellement ou infiltration**.



Les produits phytosanitaires sont utilisés pour lutter contre les maladies, les ravageurs et les mauvaises herbes dans les cultures. Leur usage est réglementé pour garantir leur efficacité, la sécurité de l'utilisateur et du consommateur et limiter leur impact sur l'environnement. Leur mise en œuvre peut être à l'origine de pollutions accidentelles, que l'installation d'une aire de remplissage et de lavage permet de réduire très nettement.

■ POURQUOI CRÉER DES AIRES DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE

Avant leur utilisation, les produits phytosanitaires doivent être dilués dans l'eau : cette phase de préparation, puis le rinçage et lavage des pulvérisateurs sont celles qui présentent le plus de risques pour la santé de l'opérateur et la qualité des eaux. L'aménagement d'une **aire spécifique va permettre de sécuriser ces opérations, faciliter le travail de l'applicateur et récupérer et traiter les eaux souillées**.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

Une aire de remplissage et de lavage se compose :

- d'un **plan bétonné lisse et en pente**, récupérant les eaux de débordements des cuves ou de lavage (1) ;
- de **dispositifs de sécurité** (potence, clapet anti-retour) pour stopper une éventuelle contamination du réseau d'eau (2) ;
- d'un **système de traitement des effluents phytosanitaires** qui se compose d'un mélange terre/paille (3) contenu dans un bac étanche ; les résidus de produits phytosanitaires y seront dégradés par les microorganismes du sol ;
- d'un séparateur d'hydrocarbures.



Expérience locale : aire collective de Geudertheim

Geudertheim possède au cœur de la commune une aire de pompage accessible à tous les habitants. Cette installation était aussi utilisée par les agriculteurs pour remplir et rincer leurs pulvérisateurs. Cette aire n'était pas conforme à la réglementation sur la protection de la ressource en eau, puisque **les eaux de ruissellement étaient dirigées vers la Zorn** (photo 1).

C'est pourquoi, un **projet d'aire collective de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles**, répondant aux réglementations en vigueur, a été mise en œuvre. Dès 2011, la commune a travaillé

avec l'animateur de l'opération Ferti-Zorn pour trouver le site adéquat et convaincre les exploitants de s'engager dans ce projet. L'aire collective et le procédé de retraitement des effluents (Phytobac®) ont été dimensionnés en fonction du nombre d'agriculteurs engagés : seize ont été convaincus par cette démarche.

Cette aire sera mise en fonction en septembre 2013 (photo 2). L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Général du Bas-Rhin ont aidé financièrement cette initiative permettant de protéger notre ressource en eau et de sécuriser les conditions de travail de ces 16 exploitants.

LA LETTRE DE L'EAU

n°19 Septembre 2013

Édition trimestrielle diffusée par les 5 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Magali MERCIER - magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

Mission Eau du SDEA - Secteur de Haguenau
3 rue des sapeurs 67500 Haguenau
Directeur de la publication : Frédéric Mahé
Conception - rédaction : Magali Mercier
Photos - illustrations : CA67, Missions eau
Impression : OTT imprimeurs - Wasselonne
Tirage : 19 600 exemplaires
Dépôt légal et / ou N° ISSN : en cours d'attribution